Image not found or type unknown

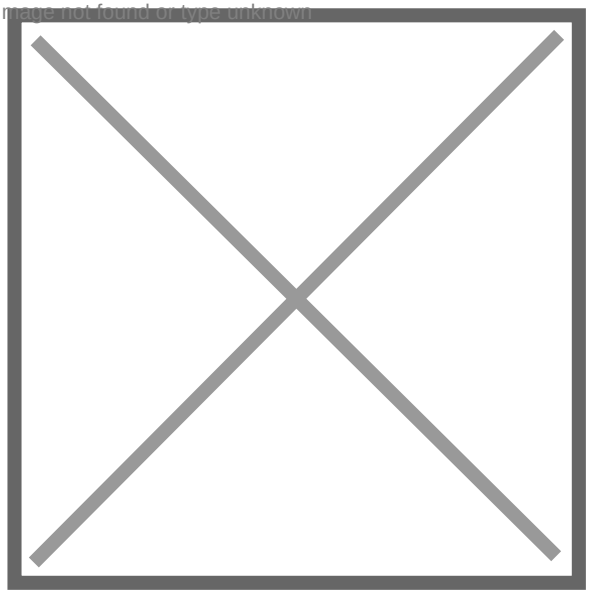

RESILIATION ASSURANCE AUTO

Par **DOM92**, le **21/06/2013** à **18:40**

Bonjour,

J'aimerai savoir si il est possible résilier une assurance automobile en évoquant l'article 113-16 du code des assurances suite à un déménagement avec changement département, et modification du lieu de garage ? Merci

Par **Lag0**, le **22/06/2013** à **09:16**

Bonjour,

[citation]le contrat d'assurance peut être résilié par chacune des parties **lorsqu'il a pour objet la garantie de risques en relation directe avec la situation antérieure et qui ne se retrouvent pas dans la situation nouvelle**.[/citation]

S'agissant d'une assurance automobile, le déménagement ne rend par pour autant l'assurance de votre voiture inutile, vous allez bien continuer à l'assurer.

En revanche, si le changement de lieu de garage implique une augmentation de tarif, là, c'est bien souvent un motif de résiliation (voir le contrat).

Par **Stefy75**, le **03/07/2013** à **15:09**

Bonjour,

Un déménagement n'est pas un motif valable pour résilier une assurance automobile je suis d'accord avec Lag0.
Il ne s'agit pas d'une assurance habitation donc les 2 n'ont pas de liens.
Cependant vérifier les clauses de votre contrat.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés